

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Séance du mercredi 7 juin à 18 h 30

Présidence : Christian CORNILLAC, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA.

Présents : Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BRÉMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Anne GIOVANELLI, Stéphanie MONTAUD, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Elisabeth TROLET, Laurence VILEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Stéphane ALLAIS (qui a donné pouvoir à Stéphanie MONTAUD), Martine FÉRIAUD (qui a donné pouvoir à Laurent DONZET)

Absents excusés : /.

Absents : /.

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} juin 2017.

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 17 + 2 pouvoirs.

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne Mme Zamora comme Secrétaire de séance

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2017.**

Le procès verbal du 4 avril 2017 est approuvé par 17 présents.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : d'une part, les frais de relogement de la famille El Bakri chez Messieurs Tailleux et Reynier ; d'autre part, deux demandes de subvention pour la création du centre-bourg dans le cadre du contrat Ambition-Région et du contrat Ruralité 2017-2020.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

4. **Délibération n° 2017-23**

Frais de relogement de la Famille El Bakri

Le Maire explique que, suite au sinistre du Café de France, la Trésorerie a rejeté le paiement des frais de relogement de la famille El Bakri chez Messieurs Tailleux et Reynier, faute de délibération de principe exposant la situation et autorisant cette avance de paiement. Le Maire produit, en effet, un courrier de l'assureur de la commune « Groupama » attestant de la prise en charge a posteriori desdits frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais de relogement de la famille El Bakri chez Messieurs Tailleux et Reynier, dans l'attente d'un remboursement postérieur par l'assurance de la partie responsable.

5. **Délibération n° 2017-24**

Création du centre-bourg de Mirabel – Demande de subventions

Le Maire explique que dans le cadre de la création du centre-bourg de Mirabel, et compte-tenu des critères d'éligibilité, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région, au titre du Contrat Ambition Région et auprès de l'État, au titre du Contrat Ruralité 2017-2020 signé avec la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale.

Le montant total des travaux est inchangé et s'élève à 670 000,00 €HT

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- sollicite une subvention au plus fort taux possible auprès de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région
 - sollicite une subvention au plus fort taux possible auprès de l'État dans le cadre du Contrat Ruralité 2017-2020.
 - donne pouvoir au Maire pour déposer les dossiers de demandes de subvention et en suivre l'exécution.

6. **Délibération n° 2017-25 ; n° 2017-26 ; n° 2017-27 ; n° 2017-28 ; n° 2017-29 ; n° 2017-30 et n° 2017-31**

CCBDP¹ – Transferts de compétence

Le Maire expose que les statuts de la CCBDP, tels qu'adoptés dans l'arrêté préfectoral n°2016319-0012 du 14 novembre 2016, nécessitent que le Conseil municipal donne son accord sur les transferts de compétence proposés, à savoir :

- les compétences optionnelles (3) : politique du logement et du cadre de vie ; création, aménagement et entretien de la voirie ; action sociale d'intérêt communautaire.
- les compétences facultatives (6) : gestion du service public d'assainissement non collectif ; mise en réseau et coordination du secteur associatif ; gestion et entretien du gymnase de Buis les Baronnies ; programmation et coordination des politiques territoriales européennes, politiques publiques de l'État, de la Région et du Département ; actions de valorisation du territoire et du terroir et des produits agricoles ; suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Bassin de l'Ouvèze et de la Méouge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le transfert des compétences optionnelles et facultatives ci-dessus désignées.
- charge le Maire de transmettre les délibérations correspondantes au représentant de l'État et au Président de la CCBDP et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ces transferts de compétences.

7. **Délibération n° 2017-32**

Adoption des tarifs municipaux

Le Maire présente les différents tarifs 2017 qui s'appliquent à la commune et aux communes extérieures pour les repas de la cantine. Le Maire explique que le prix des repas à la cantine n'a pas augmenté depuis septembre 2015. Le Maire rajoute que les frais de livraison des repas n'ont pas augmenté depuis 2013 pour une des communes partenaires.

Le Maire propose, compte-tenu de l'inflation constatée en 2016 et de l'évolution du coût de préparation des repas, une hausse des tarifs municipaux comme suit :

- Tarifs de Mirabel : +0,05€ pour les enfants (pour les trois tarifs applicables) et +0.10€ pour les adultes

- Tarifs communes extérieures : +0,24€ pour les enfants et +0,32€ pour les adultes

Le Maire propose que les prix de la livraison pour les communes partenaires soient actualisés en fonction des coûts réels, notamment d'essence et de personnel.

Le Maire propose que les autres tarifs municipaux restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la hausse des tarifs des repas proposés pour Mirabel et pour les communes extérieures
- accepte l'actualisation au coût réel de la prestation de portage des repas aux communes partenaires
- accepte la reconduction à l'identique des autres tarifs municipaux

¹ Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale

8. Cantine

Délibération n° 2017-33

* Convention avec le centre de loisirs de Nyons « Les Petits Bouts »

A la demande du centre de loisirs de Nyons, le Maire propose de renouveler la prestation de fourniture et de livraison des repas au centre de loisirs de Nyons « Les Petits Bouts » du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2017 inclus. Compte tenu de l'inflation et de l'évolution des frais de livraison et de personnel, il propose de fixer le coût du repas à 5,65€ livraison comprise.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de convention aux conditions prévues
- donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre la bonne exécution

Délibération n° 2017-34

* Souscription logiciel gestion réservation repas – JVS

Le Maire expose que dans la continuité des logiciels déjà détenus auprès du fournisseur JVS Mairistem, une nouvelle option relative à la gestion périscolaire peut être souscrite, pour une mise en œuvre à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Le Maire explique qu'il s'agit de faciliter et d'harmoniser la procédure, de la réservation à la facturation, sous un impératif d'efficience budgétaire, avec un logiciel de gestion des réservations « Parascol », une plateforme de réservation « Mon espace famille » et une douchette de pointage. L'intégration comptable est automatique pour la réalisation de la facturation. Le Maire précise que les familles auront toujours la possibilité de payer leur facture par TIPI et précise qu'une réflexion sur les modalités de réservation des familles ne disposant pas d'internet est en cours.

Le Maire précise que l'acquisition du logiciel et du matériel s'élève à 1 182,00 € et que le coût de fonctionnement annuel est de 1 141,20 €

Le Maire présente une simulation sur le gain financier escompté de cet investissement estimé à environ 1 000 € par an, compte tenu de la baisse conséquente du nombre d'heures de travail consacrées par différents agents.

Après avoir pris connaissance du devis, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le présent devis
- donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre la bonne exécution.

Délibération n° 2017-35

* Adoption du règlement de la cantine

Le Maire propose de reconduire le règlement pour l'année scolaire à venir en y intégrant les données relatives aux paramètres du logiciel « secteur enfance » qui sera souscrit (délibération n°2017-34).

Stéphanie Montaud n'est pas d'accord avec le règlement de la cantine. Mme Montaud estime qu'il y a un défaut de surveillance durant le temps méridien de la part du personnel, lequel reste assis sur un banc pendant que les enfants jouent de l'autre côté de la cour et grimpent au grillage. Mme Montaud impute la mauvaise surveillance au personnel communal, que ce soit dans la cours de récréation ou durant la cantine.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, et en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à 2 voix contre et 17 voix pour.

9. Réseaux

Délibération n° 2017-36 et n°2017-36 bis

*** Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aux Trailles**

Le Maire explique que, dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques au quartier les Trailles à partir du poste Route de Piégon, il convient de délibérer sur la base des modèles fournis par le SDED.

Le montant total des travaux s'élève à 9 116,99 € HT au titre du génie civil et de 70 393,85 € HT au titre de l'effacement et de la fiabilisation des réseaux. La participation communale totale s'élève à 21 441,07 €

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aux Trailles ainsi que son plan de financement
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision

Délibération n° 2017-37

*** Implantation d'un poste de distribution publique d'électricité Quartier le Bousquet**

Le Maire présente le dossier et explique qu'il convient de signer une convention de mise à disposition constitutive de droits réels et une convention de servitude pour le terrain dont la Mairie est propriétaire, cadastré G-457, sur la base des modèles fournis par Enedis.

Après avoir pris connaissance du projet, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'installation d'un poste de distribution d'électricité quartier le Bousquet sur le terrain appartenant à la Mairie et cadastré G-457.
- donne pouvoir au Maire pour signer les conventions de servitude et de mise à disposition constitutive de droits réels et d'en suivre la bonne exécution.

10. Délibération n° 2017-38

Reprise de la canalisation de la Tune

Le Maire expose que plusieurs entreprises ont été sollicitées dans le cadre de la création d'une source d'eau à partir de la Tune aux fins d'alimenter les fontaines du village.

Il présente alors les trois devis pour les travaux :

- Clier TP 98 328,00 €HT
- Cartaud 107 774,40 €HT
- Loreille TP 95 940,00 €HT

Le Conseil unanime approuve et attribue les travaux au moins-disant, l'entreprise Loreille TP.

11. Délibération n° 2017-39

Demande de subvention – Amende de police

Le Maire expose le projet pour des traçages de passages piétons et pour l'acquisition de panneaux signalétiques dans le cadre de la dotation des Amendes de Police. Il présente le devis de 8 325,00 €HT de l'entreprise Missolin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le devis de l'entreprise Missolin
- Demande au Conseil départemental une subvention Amendes de Police au plus fort taux possible
- S'engage à aucun commencement d'exécution avant octroi éventuel de la subvention.

12. **Délibération n° 2017-40**

Convention 2017 – épicerie sociale

Comme chaque année, le Maire propose de renouveler la convention Épicerie sociale avec le CCAS² de Nyons, afin d'en faire bénéficier les villageois démunis.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

13. **Décisions budgétaires modificatives**

Délibération n° 2017-41

*** Budget principal – Affectation des résultats – décision n°1**

L'Adjoint aux finances, M. Pascal, expose que, conformément à la délibération n° 2017-18 adoptée le 4 avril 2017, il convient de procéder aux jeux d'écriture correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 suivante :

Affectation en réserve d'investissement c/ 1068	+ 194 432,30 €
---	----------------

Délibération n° 2017-42

*** Budget principal – Reversement taxe d'aménagement – décision n°2**

L'Adjoint aux finances, M. Pascal, explique que, suite à une erreur imputable à la Direction Générale des Finances Publiques dans le reversement de la taxe d'aménagement à la Commune, il s'agit de délibérer aux fins de rembourser un trop-perçu pour un montant de 1 341,00 €. Il convient d'ouvrir les crédits à l'article budgétaire correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 suivante :

c/10226 (DI)	+ 1 341,00€
c/10226 (RI)	- 1 341,00€

Délibération n°2017-43

*** Budget principal – travaux de la Tune – décision n°3**

L'Adjoint aux finances, M. Pascal, explique que, suite au choix de l'entreprise pour effectuer les travaux de création de la source de la Tune (délibération n°2017-38), il convient d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 suivante :

c/21538 (DI)	+ 95 940,00 €
c/2313 (RI)	- 95 940,00 €

Délibération n°2017-44

*** Budget principal – Annulation titre exercice antérieur – décision n°4**

L'Adjoint aux finances, M. Pascal, expose que suite à une erreur due au versement d'une subvention en doublon sur le budget de l'assainissement et sur celui du budget général, il convient d'annuler le titre émis en 2016 à partir du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modifi-

² CCAS : Centre communal d'Action sociale.

cative n°4 suivante :

c/673 (DF)	+ 16 818,00 €
c/023 (DF)	-16 818,00€
c/021 (RI)	+ 16 818,00€
c/1641 (RI)	- 16 818,00€

14. **Délibérations n° 2017-45**

Rythmes scolaires

Le Maire et le Premier Adjoint exposent que suite à la première déclaration du Président de la République, Emmanuel Macron, selon laquelle les communes auraient la possibilité de revenir à la semaine scolaire de 4 jours, il convient de réfléchir à la modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Ils proposent de prendre position pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée prochaine, dans l'attente des instructions gouvernementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 14 voix pour et 5 abstentions, la modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 dans le sens de l'instauration de la semaine scolaire de 4 jours.

15. **Questions diverses**

- Monsieur Brusseau explique qu'un seul WC est présent à la maison des associations et que cela ne suffit plus. Il demande l'installation de toilettes supplémentaires. Le Maire répond que la création de toilettes publiques est envisagée pour l'année prochaine et une réflexion aura lieu sur la nature de ces dernières (toilettes sèches...)

- Le Maire explique qu'il a reçu un courrier pour autoriser une installation d'un « food-truck » sur le terrain de la maison des associations. Le Maire a refusé et a proposé qu'il se mette sur la place de la Mairie. La personne n'est pas satisfaite de cette réponse et redemande une réponse.

La Secrétaire de séance,
Nathalie ZAMORA

